

## PARTICIPATION DE LA VILLE DE COLMAR POUR L'ACHAT D'UN VELO NEUF OU POUR LA TRANSFORMATION D'UN VELO CLASSIQUE EN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

### Bénéficiaire

Nom

Prénom

Adresse complète :

- Rue, avenue, boulevard,
- Numéro
- Étage

### Personnes composant le foyer

Nom	Prénom	Nom	Prénom

Depuis le 3 avril 2008 la Ville de Colmar octroie une aide financière par foyer pour l'achat d'un **vélo neuf**, auprès d'un vendeur professionnel, vélo sur lequel devra être mentionné le soutien de la Ville. Si le foyer est composé de membres ne portant pas forcément le même nom, mais habitant à la même adresse au moment de l'offre, toutes les personnes seront mentionnées sur le tableau ci-dessous. De même, toutes les personnes indiquées sur ce formulaire ne pourront plus figurer ultérieurement sur un autre formulaire.

Le soutien de la Ville de Colmar intervient dans les limites suivantes :

Vélo classique à hauteur de la valeur du vélo pour tout montant d'achat inférieur ou égal à 120,00 Euros TTC.

Vélo électrique :

- à hauteur de la valeur du vélo pour tout montant d'achat inférieur ou égal à 200,00 Euros TTC,
- pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une subvention d'un vélo classique, une aide de 100 € est proposée pour le vélo électrique.

Transformation d'un vélo classique en vélo à assistance électrique grâce à l'installation d'un kit d'électrification :

- pour une 1<sup>ère</sup> demande ou pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une participation de la Ville pour l'acquisition d'un vélo classique, une aide de 100 € est accordée

### Pièces justificatives pour bénéficier de l'offre :

- ❖ Fournir un justificatif de domicile (avec 1 copie)
 

<input type="checkbox"/> gaz	<input type="checkbox"/> électricité	<input type="checkbox"/> eau
<input type="checkbox"/> téléphone fixe	<input type="checkbox"/> internet	<input type="checkbox"/> autre
- ❖ Fournir un Relevé d'Identité Bancaire établi au même nom que celui de la facture du vélo.
- ❖ Fournir la facture nominative originale (avec 1 copie) du vélo ou du kit d'électrification (pas de ticket de caisse) correspondant à une personne du foyer ainsi qu'au porteur du Relevé d'Identité Bancaire.
- ❖ Fournir une attestation de gravage : facture du vendeur mentionnant le gravage ou attestation de Colmar Vélo

### Conditions de l'offre :

1. Je ne bénéficierai de l'offre pour l'achat d'un vélo neuf, auprès d'un vendeur professionnel ou de la transformation d'un vélo classique en vélo à assistance électrique qu'à partir de la mise en place sur celui-ci d'un autocollant mentionnant la participation de la Ville et sous réserve que celui-ci soit gravé (par le vendeur ou Colmar Vélo). Le paiement par la Ville pourra intervenir dans un délai approximatif de 3 mois.
2. Je m'engage à présenter aux services de la Ville le vélo acheté ou transformé, au lieu qui me sera indiqué dans le cadre du suivi de cette action.
3. Je m'engage à ne pas retirer la mention de la participation de la Ville à l'achat de mon vélo.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements transmis ci-dessus sont exacts et que je conserverai le vélo pour un usage personnel pendant au moins 6 ans, sous peine de me voir réclamer le remboursement intégral de l'aide perçue. La Ville se réserve aussi le droit de porter au contentieux toute manœuvre consistant à dévoyer l'affectation du vélo subventionné.

Date

Signature du bénéficiaire

Vos données sont recueillies par la Ville de Colmar (1 place de la Mairie – 03 89 20 68 68 – [mairie@ville-colmar.fr](mailto:mairie@ville-colmar.fr)) pour l'étude de votre demande de participation pour l'achat d'un vélo neuf ou pour la transformation d'un vélo classique en vélo à assistance électrique. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public.

Le recueil des données est obligatoire. Elles ne seront communiquées qu'aux seuls destinataires suivants : la Direction de l'Espace Public, les Objets Trouvés, la Direction des Finances et le comptable public. Les données seront conservées pendant 10 ans à des fins comptables.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) de la Ville de Colmar par courrier au 1 place de la Mairie, 68000 COLMAR ou par courriel à l'adresse suivante : [dpo@colmar.fr](mailto:dpo@colmar.fr)

Nous vous remercions de nous préciser l'objet de votre demande et le(s) droit(s) dont vous entendez vous prévaloir. En cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif pourra vous être demandé.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Coupon détachable par l'agent de Colmar Vélo



Je soussigné (nom et prénom)..... agent de la Ville de Colmar, certifie que M. (Mme) (nom et prénom) ..... désigné(e) comme le (la) bénéficiaire, a bien rempli le document renseignements généraux.

Signature de l'agent communal

Date

Je soussigné (nom et prénom)..... agent de la Ville de Colmar, certifie avoir mis en place le dispositif mentionnant la participation de la Ville sur le vélo de M. (ou Mme)..... le.....

Signature du Représentant de la Ville

Date

Signature du bénéficiaire